

Frais d'annulation / résolution de contrat :

Il sera retenu la somme de 70 € si l'annulation à lieu plus de 31 jours avant le départ (sauf si remplacement : 20€)

80€ si l'annulation à lieu du 30ème au 15ème jour avant le départ (sauf si remplacement : 20€)

95€ si l'annulation à lieu du 14ème au 2ème jour avant le départ

110€ si l'annulation à lieu moins de 2 jours avant le départ

#### ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 100 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

#### CONTACT- RESPONSABILITE - RECLAMATION

**CONTACT :** Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Direction diocésaine des pèlerinages de Dijon, 9bis bd Voltaire 21000 Dijon par lettre avec accusé réception et/ou par email à [pelerinages@eveche-dijon.com](mailto:pelerinages@eveche-dijon.com) accompagné de tout justificatif.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin. Le pèlerin pourra également demander de l'aide au contact ci dessus en cas de difficulté sur place.

**RESPONSABILITE :** la direction diocésaine des pèlerinages de Dijon est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenue d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

#### GARANT FINANCIER DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

L'association diocésaine AD PELERINAGES DIOCESAINS a souscrit une garantie financière auprès de Groupama. Cette garantie porte le numéro 4000716001.

#### CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L.211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

#### RECLAMATION ET MEDIATION

Le pèlerin peut saisir la direction des pèlerinages de Dijon de toute réclamation, à l'adresse suivante : 9 bis boulevard Voltaire, 21000 DIJON par lettre accusé-réception et/ou par email : [pelerinages@eveche-dijon.com](mailto:pelerinages@eveche-dijon.com) accompagnée de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisi sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

Je soussigné (nom, prénom) : \_\_\_\_\_ agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, avoir pris connaissance de la brochure et le programme de l'organisateur ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert par les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document.

Fait, en deux exemplaires, à : \_\_\_\_\_,  
le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature (bon pour accord) du pèlerin :

Flavie BEUTTER  
Directrice diocésaine des pèlerinages



9bis Boulevard Voltaire  
21000 DIJON

[pelerinages@eveche-dijon.com](mailto:pelerinages@eveche-dijon.com)

07.43.26.64.27

# NOTRE-DAME DE PARIS

10 mai 2025

## PROGRAMME

- Visite-promenade guidée des abords de la cathédrale
- Visite intérieure de la cathédrale
- Messe célébrée par Monseigneur HEROUARD
- Rencontre avec Monseigneur ULRICH

110€



Atout France - IM02100010

## SERVICE DES PELERINAGES DE DIJON - 9bis boulevard Voltaire - 21000 DIJON

Immatriculation ATOUT France : IM021100010 - SIRET Diocèse de Dijon 778 214 395 00015

Responsabilité civile professionnelle : MSC n° 0000010610584904

Garantie financière : Groupama n° 4000716001

A compléter et à retourner avant le **10 avril 2025** (après cette date, merci de nous contacter)

Veillez à conserver une copie de ce formulaire

	<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Frère	<input type="checkbox"/> Soeur				
Nom	<input type="text"/>				Prénom	<input type="text"/>			
Mail	<input type="text"/>			@	<input type="text"/>				
Téléphones	<input type="text"/>			Date de naissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Nationalité	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>								
CP	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>						

### PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (OBLIGATOIRE).

Nom/Prénom	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>	Lien de parenté	<input type="text"/>
------------	----------------------	-----------	----------------------	-----------------	----------------------

## AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES (RGPD) / DROIT A L'IMAGE

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des voyageurs aux mêmes fins.

### ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES A VOTRE CHOIX

J'autorise le service Diocésain des Pèlerinages rattaché à l'Association Diocésaine de Dijon à utiliser mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur le document dans le cadre de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris :                      OUI                      NON

J'autorise le service Diocésain des Pèlerinages rattaché à l'Association Diocésaine de Dijon à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de points de rendez-vous ou de covoiturage :                      OUI                      NON

J'autorise l'Association Diocésaine de Dijon à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) : OUI                      NON

### DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du pèlerinage "Notre-Dame de Paris" organisé par le diocèse de Dijon,

J'autorise ma participation à titre gratuit aux séances de prise de vue réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Dijon le 10 mai 2025 :                      OUI                      NON

L'utilisation des images et sonores par leurs publications et diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation ci-après désignés :

- Newsletter
- Page Facebook : <https://www.facebook.com/Pelerinages-de-Dijon>

Sans limite de quantité, dans le cadre du pèlerinage à Notre-Dame de Paris.

Ainsi, vous reconnaissez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura été filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés et adaptés en tout ou partie pour le diocèse de Dijon, à titre gracieux.

OUI                      NON

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinages pour lequel mon image sera utilisée.

## INFORMATIONS SUR LE PELERINAGE

DESTINATION : PARIS

Intitulé du pèlerinage : Notre-Dame de Paris

Référence DDP : PAR

Ville de départ : DIJON

Date de départ : 10 mai 2025

Date de retour : 10 mai 2025

Pays : France

Ville de retour : DIJON

### TRANSPORT

Voyage en TGV au départ de la gare de DIJON (départ à 7h25, retour à 18h52)

### ACTIVITES INCLUSES

- Visite intérieure et extérieure (guidée) de la cathédrale Notre-Dame
- Messe célébrée par Monseigneur HEROUARD
- Rencontre avec Monseigneur ULRICH

Pour les visites et excursions effectuées en groupe, la taille approximative du groupe est de 50 personnes minimum à 100 personnes maximum. La langue utilisée est le français.

### PERSONNES A MOBILITE REDUITE

De façon générale, ce voyage n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Cependant, des aménagements spécifiques du programme sont possibles afin de permettre au pèlerin de suivre le bon déroulement du pèlerinage. Dans tous les cas, nous vous invitons à entrer en contact avec le service diocésain des pèlerinages afin d'échanger sur ces possibilités.

Besoins exprimés par le pèlerin à mobilité réduite :

### PRIX ET ANNULATION

Ce que le prix comprend :

- Le transport aller et retour DIJON-PARIS, en TGV seconde classe
- Deux tickets de métro
- La visite- promenade guidée aux abords de la cathédrale Notre-Dame (durée d'environ une heure)
- la visite intérieure de la cathédrale Notre-Dame
- la location de la salle pour le déjeuner

Ce que le prix ne comprend pas :

- le déjeuner (fourni par vos soins, penser à apporter votre pique-nique), les boissons, cafés et les extras personnels

**PRIX TOTAL TTC : 110 €.**

Ce prix a été calculé sur la base de 120 participants minimum.

A l'inscription, versement d'un acompte de 70 € par personne.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues. Le solde du pèlerinage devra être réglé au plus tard **le 10 avril 2025**.

Chèque à libeller à l'ordre de AD PELERINAGES DIOCESAINS /PAR ou virement et règlements par Chèque Vacances acceptés.

IBAN FR76 1100 6210 5224 5859 1401 791 / BIC AGRIFRPP810 (justificatif de virement à fournir svp).

### REVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R.211-8 et R.211-9 du code du Tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (Carburant/énergie), des redevances, des taxes et des taux de change. Vous serez informés de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ANNULATION PAR LE PELERIN- Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-8 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre/annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants (par personne, sur le prix total du pèlerinage).